

25 juil 2008 -12:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 juillet 2008

Projet pilote psychiatrie

Conventions pour la prolongation du projet pilote de traitement intensif de patients qui présentent un double diagnostic dans deux hôpitaux psychiatriques

Conventions pour la prolongation du projet pilote de traitement intensif de patients qui présentent un double diagnostic dans deux hôpitaux psychiatriques

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé deux conventions avec le Centre psychiatrique Sleidinge et le Centre hospitalier universitaire de Liège, dans le cadre du projet pilote de traitement intensif de patients qui présentent un double diagnostic.

Ces conventions ont pour objectif de prolonger le projet pilote pour une durée de 11 mois, du 1er juillet 2008 au 31 mai 2009. Le budget de ces conventions s'élève à 923.700 euros.

Le projet pilote, qui a débuté le 1er octobre 2002, offre un accompagnement intensif adapté aux patients qui souffrent à la fois d'un trouble psychiatrique et d'un problème lié à la consommation de substances psychoactives. L'objectif de ce projet est de stabiliser ces patients, particulièrement fragilisés, après une période de traitement intensif limitée (6 mois avec un maximum de 12 mois) afin qu'ils puissent être réorientés vers des services ambulatoires ou résidentiels "plus classiques".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>